

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOFT SENSATION

Article 1 - Durée du séjour

Le client signataire du contrat conclut pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 - Conclusion du contrat

La réservation ne devient effective qu'après validation par le LOFT SENSATION, lorsque le client aura effectué le paiement de sa réservation et des éventuelles prestations supplémentaires.

Article 3 - Annulation par le client

- a) En cas d'annulation à plus de 30 jours avant la date d'arrivée, aucun frais ne sera prélevé.
- b) En cas d'annulation à plus de 14 jours avant la date d'arrivée, 50% du montant de la réservation sera remboursé.
- c) Pour tout séjour annulé dans les 14 jours avant la date d'arrivée, pour quelques raisons que ce soit, la totalité de la somme versée pour le séjour réservé restera acquise au LOFT SENSATION.
- d) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis au propriétaire. Aucun remboursement ne sera effectué.
- e) L'annulation d'une réservation ne deviendra effective qu'après confirmation par mail de sa prise en compte par le LOFT SENSATION.

Article 4 – Arrivée / départ

Les arrivées sont prévues à partir de 18h00. Les départs doivent s'effectuer avant 11h00 le lendemain. Si une réservation comporte plusieurs nuitées, le départ doit s'effectuer avant 11h le dernier jour.

Tout maintien dans les lieux au-delà de 11H00 place l'occupant sous le statut d'occupant sans droit ni titre.

Les arrivées précoces ou les départs tardifs peuvent être acceptés et feront l'objet d'une entente au préalable avec le LOFT SENSATION, notifié par écrit.

Les arrivées s'effectuent en toute autonomie grâce à une clé que le Client peut récupérer dans une boîte à clé située à côté de la porte d'entrée.

Les codes, de la boîte à clé ainsi que celui du portail, seront communiqués au Client 2h avant son arrivée par E-mail ou SMS.

Article 5 – Règlements

Règlement au LOFT SENSATION par : Virement, Carte Bancaire ou espèce.

Un inventaire des consommations et des accessoires proposés à la vente, aura lieu à l'issue du départ du client. Une facture sera envoyée par mail et son montant sera prélevé via la carte de crédit ayant servi à la réservation 48h après le séjour.

Pour les clients disposant d'une carte cadeau, en cas de non règlement de la facture suite à des consommations sur place, le montant sera prélevé sur la carte de crédit ayant servi à l'achat de la carte cadeau.

Article 6 – Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public (inclus dans le prix).

Article 7 – Capacité

Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes (2 personnes majeures). Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis au propriétaire.

Article 8 – Assurance

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle de la personne l'accompagnant.

Article 9 – Règlement intérieur

Le client s'engage à respecter l'intégralité du règlement intérieur.